

# **ENQUÊTE PARCELLAIRE**

**Du 20 Juin au 21 Juillet 2022**

## **SYTRAL MOBILITÉS TRAMWAY DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE**

**T6 Nord HÔPITAUX EST LA DOUA**

### **AVIS MOTIVE**

( Cinq Pages )

Gaston Martin Commissaire Enquêteur

Lyon le 15 Septembre 2022

Dossier E22000064/69 Parcellaire AVIS

### **Remarque liminaire :**

La présente enquête parcellaire s'est déroulée simultanément à une enquête publique unique rassemblant deux procédures : Déclaration d'Utilité Publique, et demande d'autorisation environnementale (loi sur l'eau ).

Après avoir :

- étudié très attentivement l'ensemble des pièces du dossier d'enquête parcellaire relatif au projet T6 Nord,
- rencontré les services de SYTRAL MOBILITÉS accompagnés de son maître d'œuvre ( le 01/06/2022 ) pour assister à une présentation du dossier,
- participé à l'organisation de l'enquête, notamment pour la mise au point de l'arrêté d'organisation,
- vérifié les parutions dans les journaux d'annonces ( voir pièces jointes ),
- m'être procuré les certificats d'affichage,
- vérifié l'affichage public, en début d'enquête et en cours d'enquête ( en 24 points répartis le long du tracé sur les communes de Villeurbanne, Lyon et Bron),
- visité les lieux (avant l'enquête sur l'intégralité du parcours, pendant l'enquête et la rédaction du rapport, plus ponctuellement),
- assuré les six permanences prévues à l'arrêté préfectoral : trois en mairie de Villeurbanne, deux en mairie de Lyon 3ième, une en mairie de Bron ),
- constaté qu'il n'y avait pas lieu de prolonger l'enquête,
- pris acte d'une participation active du public,
- étudié attentivement les avis, observations et contributions formulées,
- remis en mains propres, dans le cadre de l'enquête DUP, le Procès Verbal de Synthèse des observations reçues le 23 Août 2022 à Madame la Vice Présidente du Conseil Syndical, en présence de Madame la Directrice Générale de SYTRAL MOBILITES,
- étudié attentivement le Mémoire en Réponse au Procès Verbal de Synthèse des observations reçues, daté du 2 Septembre 2022 , reçu par courriel ce même jour et par courrier recommandé avec accusé de réception le 9 Septembre 2020.
- posé quelques questions complémentaires au Maître d'Ouvrage ( échanges par courriel )

J'ai constaté :

- que l'enquête parcellaire, diligentée du 20 Juin au 21 Juillet 2022 inclus, s'est déroulée dans les conditions prévues par la réglementation,  
- qu'aucun incident susceptible de remettre en cause sa légalité n'est venu perturber le bon déroulement de celle-ci,

Je rappelle ci après synthétiquement la nature du projet, ses enjeux et ses objectifs :

Le projet T6 Nord entre les hôpitaux Est et La Doua s'étend sur la commune de Bron et le 3ième arrondissement de Lyon au Sud et la commune de Villeurbanne au Nord; la longueur de l'infrastructure à réaliser est de 5,6 km, celle-ci prolonge T6Sud déjà en service et se raccorde techniquement à la plateforme existante des tramways T1 et T4 au Nord ( à La Doua).

La surface du périmètre d'intervention du projet couvre 14,5 ha ; elle comprend ( hors exceptions de la place Grand Clément et ZAC Gratte-Ciel ) la plateforme du tramway et le réaménagement de façade à façade.

Le tracé envisagé pour la ligne T6 Nord emprunte les voies suivantes du Sud au Nord:

- # Boulevard Pinel / Chemin du Vinatier,
- # Route de Genas,
- # Avenue Général Leclerc,
- # Place Jules Grandclément,
- # Rue Jean Jaurès,
- # Avenue Antoine de Saint Exupéry,
- # Rue Florian,
- # Rue Verlaine,
- # Rue Bourgey,
- # Future esplanade Agnès Varda dans la ZAC Gratte-Ciel,
- # Rue Barbusse prolongée dans la ZAC Gratte-Ciel,
- # Rue Billon,
- # Traversée du secteur ACI,
- # Avenue Roger Salengro,
- # Voie nouvelle dans un secteur en devenir ( secteur Spréafico),
- # Avenue Gaston Berger.

Les stations, au nombre de dix, sont les suivantes:

- # Kimmerling,
- # Gare de Villeurbanne Sud,
- # Place Grandclément,

- # Saint Exupéry,
- # Verlaine – Tolstoï,
- # Hôtel de Ville – TNP,
- # Zola,
- # Parc du Centre,
- # Salengro,
- # La DOUA – Gaston Berger.

Le projet répond à trois enjeux majeurs:

- # améliorer l'offre de transports collectifs afin de desservir et irriguer les centres de vie et les grands équipements,

- # poursuivre le maillage du réseau de transports en commun sur l'Est de l'agglomération avec l'achèvement d'une ligne de tramway en rocade connectée aux lignes fortes du réseau,

- # développer l'intermodalité, en encourageant un report modal de la voiture particulière sur les transports en commun.

Le projet vise les objectifs suivants:

- # créer un axe Nord-Sud, colonne vertébrale du développement de la ville déjà traversée par plusieurs axes Est-Ouest connectés au centre de l'agglomération,

- # améliorer l'offre en transports collectifs desservant des lieux de culture et de loisirs, administratifs, d'éducation, de commerces, de santé, et des projets urbains en cours de développement.

De nombreuses phases d'études ont permis d'aboutir à la solution présentée:

- # les études d'opportunité et de faisabilité ( entre 2008 et 2016 ) ont permis d'étudier de nombreuses variantes,

- # la première concertation (en 2019) laissant persister un grand nombre d'interrogations, SYTRAL MOBILITÉS a repris une partie des études en intégrant plusieurs variantes,

- # la consolidation des études, en 2016 et 2017, a permis de mener des analyses multicritères pour aboutir aux études préliminaires de deux tracés,

- # la concertation de 2021 a présenté au public ces deux tracés et, en cohérence avec les avis exprimés lors de celle-ci, le tracé « rouge » a été retenu ;

**cette option s'accompagne des engagements suivants de SYTRAL MOBILITÉS, applicables à la poursuite des études :**

**## limiter au maximum les impacts fonciers,**

**## limiter au maximum les impacts sur les espaces verts,**

**## travailler à des aménagements sécurisés pour le partage de la voirie et l'intégration des modes actifs,**

**## proposer des aménagements pour la végétalisation et la réduction des îlots de chaleur,**

## **## lancer une étude complémentaire sur la réorganisation du réseau de surface**

Le projet prévoit que les aménagements induits par la mise en œuvre de la ligne de tramway seront réalisés de façade à façade (requalification urbaine ) et s'accompagne de la création d'aménagements cyclables et piétons sur l'ensemble de son itinéraire.

Le planning général prévisionnel vise une mise en service au premier trimestre 2026 avec des déviations de réseaux exécutées en 2023 et les travaux proprement dits de la ligne et des aménagements en 2024 et 2025.

Le montant global de l'investissement, initialement prévu à 140 000 000 €, hors taxes, en valeur 2020 s'élève finalement à 186 200 000 €, hors taxes , en valeur 2020; il se décompose comme suit:

# Études, MOA, MOE	18 000 000
# Acquisitions foncières et libération d'emprise	40 000 000
# Déviations de réseaux	15 000 000
# Travaux	100 000 000
# Matériel roulant	13 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>186 200 000</b>

Le projet T6 Nord présenté est en cohérence avec les orientations définies dans le cadre du PDU 2017 -2030 : cette ligne de transports en commun est inscrite depuis 1997 et constituera , à terme, la première ligne de tramway en rocade intérieure au périphérique lyonnais.

Il est également en cohérence avec les documents supra de l'agglomération lyonnaise, à savoir :

- # la Directive d'Aménagement Territoriale de l'aire métropolitaine lyonnais,
- # le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise,
- # le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT,
- # le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon

J'ai émis , au titre de l'enquête unique DUP et demande d'autorisation environnementale un avis favorable assorti de quatre recommandations et de trois réserves.

Je regrette très vivement:

# que la résidence « Les Charpennes » soit pénalisée par la suppression irrémédiable d'un grand nombre de stationnements privés,

# que relativement au tènement ACI, l'emprise projetée ne soit pas, à ce jour, cohérente avec la surface strictement nécessaire au projet.

En conclusion :

**j'émet : UN AVIS FAVORABLE , dans le cadre de la réalisation de la solution retenue pour le tramway T6 Nord, aux expropriations proposées, assorti des deux réserves suivantes ;**

**Reserve 1 : en cohérence avec la réserve que j'ai émise au titre de l'enquête DUP, il convient de compenser totalement la perte des stationnements de la résidence « Les Charpennes » par tout moyen de substitution conservant à ceux-ci leur caractère privé.**

**Reserve 2 : relativement au tènement ACI, de façon formelle et peut être provisoire dans l'attente d'une délibération qui pourrait lever cette réserve, je signale qu'en l'état la surface proposée à l'expropriation excède la surface nécessaire au projet de façon inacceptable.**

Gaston Martin Commissaire Enquêteur

le 15 Septembre 2022